

[Français]

LES AFFAIRES INDIENNES**L'INCIDENCE DE LA POLLUTION PAR LE MERCURE SUR LA SANTÉ DES AUTOCHTONES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Étant donné la responsabilité du ministre vis-à-vis des populations autochtones, le ministre pourrait-il dire quelles mesures son ministère prend en vue de résoudre le problème qui se pose présentement relativement à la pollution de certaines rivières par le mercure? On sait que les Indiens consomment beaucoup de poissons qui sont empoisonnés par le mercure. Le ministre peut-il dire quelles mesures il prend?

[Traduction]

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, des mesures sont à l'étude de concert avec le gouvernement provincial, qui est compétent dans ce domaine, pour essayer de fournir aux gens en question d'autres sources de protéines satisfaisantes.

[Français]

ON DEMANDE UNE ACTION CONCERTÉE DU GOUVERNEMENT POUR ENRAYER LA POLLUTION PAR LE MERCURE

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

Je voudrais demander au ministre, étant donné que sa collègue, le ministre de l'Environnement, a déclaré à Miami Beach le 7 octobre dernier que la meilleure façon de procéder c'était de se presser lentement, s'il pourrait se servir de son influence pour inviter son collègue de l'Environnement ainsi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à faire des pressions tous ensemble. Trois ministères, je pense, sont en cause relativement à ce problème. Il faut faire en sorte qu'on ne cause pas de dégâts presque irrémediables à ces populations qui consomment de fortes quantités de poissons pollués par le mercure.

[Traduction]

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur, je serais heureux de poursuivre cette discussion avec mes collègues.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**LE CONTRAT POUR L'OBTENTION DES SERVICES DE L'EXPERT-CONSEIL ROY McLAREN—L'EXEMPLE DE L'AUSTÉRITÉ PRATiquÉE PAR LE GOUVERNEMENT**

L'hon. George Hees (Prince-Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce, mais, avant tout, permettez-moi de le féliciter d'avoir été nommé au meilleur ministère du gouvernement. Je l'ai déjà avisé de ma question et je suis certain qu'il y apportera une réponse. Dans le but d'améliorer son image dans le monde des affaires, le ministre qu'il dirige a-t-il récemment retenu les services d'un nommé Roy McLaren, à un salaire annuel de \$50,000, avec une indemnité d'exploitation annuelle de \$40,000 et sans obligation de déménager de Toronto à Ottawa?

Questions orales

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier le député de m'avoir avisé de sa question, je le remercie aussi de ses bonnes paroles à mon égard. Je partage son opinion au sujet du ministère. Il s'est beaucoup amélioré au cours des sept, huit ou neuf dernières années.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Au point où il en était, il ne pouvait en être autrement.

M. Jamieson: Quant au contrat que nous avons passé avec M. McLaren, je me ferai un plaisir d'en transmettre les détails au député. En substance, il s'agit d'un contrat de \$50,000 sur deux ans. Cependant, c'est un montant brut. Autrement dit, il ne renferme aucun avantage social ou autre; par conséquent la rémunération réelle est sensiblement inférieure à ce montant. Permettez-moi d'ajouter, en passant, que M. McLaren a accepté une diminution importante de revenu, en acceptant ce poste.

Pour ce qui est des dépenses, on peut en rendre un compte exact. Elles sont plafonnées à \$20,000 par année. M. McLaren ne peut dépenser plus pour ses voyages ou pour toutes autres raisons semblables. Quant à savoir s'il résidera à Ottawa, aucune décision n'a encore été prise, mais il a le choix entre demeurer à Toronto ou déménager à Ottawa. S'il décide de demeurer à Toronto et de faire la navette, il bénéficiera des indemnités de transport normalement prévues dans ce cas.

Enfin, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas surtout d'améliorer l'image du ministère. Le député le sait certainement; on s'intéresse beaucoup depuis quelque temps à l'existence d'une liaison plus étroite entre le ministère et le monde des affaires, particulièrement en ce qui concerne les projets internationaux clés en mains, les missions d'aide à l'étranger et autres affaires semblables. C'est là-dessus qu'il fera porter le gros de ses efforts.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que l'on estime nécessaire d'améliorer l'image du ministère dans le monde des affaires, et c'est bien regrettable, mais je puis assurer le ministre que, par le passé, le ministère a toujours joui d'une très bonne réputation auprès des hommes d'affaires. Le ministre pourrait-il donc nous dire si le gouvernement envisage de couper ses dépenses inutiles et de donner aux Canadiens l'exemple d'une certaine austérité?

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, d'après l'honorable représentant la réputation du ministère était bien meilleure autrefois qu'elle ne l'est maintenant. S'il veut dire par là, qu'il est plus beau que moi, je suis tout à fait d'accord avec lui.

Des voix: Bravo!

M. Jamieson: Je le répète au député, il ne s'agit absolument pas d'une tentative pour refaire la réputation du ministère. Je puis l'assurer, si cela l'intéresse, qu'il est réellement nécessaire de resserrer les liens avec les hommes d'affaires et, particulièrement, de leur faire connaître le détail des divers nouveaux programmes, notamment les projets clés en main, et les projets réalisés outre mer et dans les pays en voie de développement. C'est cela qui constituera sa responsabilité fondamentale.